

Femmes et hommes face à la violence

Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint

Thomas Morin, division Études sociales, Laurence Jaluzot, Sébastien Picard, division Conditions de vie des ménages, Insee

En 2010 ou 2011, 2,2 millions de personnes de 18 à 75 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles. Les hommes sont beaucoup moins souvent que les femmes victimes de viols et d'autres atteintes sexuelles. Les jeunes adultes et les parents de familles monoparentales sont plus exposés à toutes les formes de violences. Pour un homme sur deux victime de violence, l'auteur est un inconnu. À l'opposé, les trois quarts des femmes victimes de violence connaissent leur agresseur. Notamment, pour plus de 30 % d'entre elles, il s'agit du conjoint ou de l'ex-conjoint. Ces violences conjugales sont rarement suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel.

Au cours des années 2010 et 2011, 2,2 millions de personnes âgées de 18 à 75 ans ont subi des violences physiques (*définitions*) ou des violences sexuelles (*définitions*), soit 5,1 % de la population de cette tranche d'âge (*tableau 1*).

Parmi ces victimes, 1 950 000 personnes ont subi des violences physiques ou des vols avec violence, 380 000 personnes ont subi des viols, des tentatives de viol ou des atteintes sexuelles. Plus de 120 000 de ces victimes ont été soumises à la fois à des violences physiques et à des violences sexuelles.

Les femmes plus souvent victimes que les hommes de violences sexuelles

La part de victimes de violences physiques est comparable chez les femmes (4,7 %) et chez les hommes (4,3 %). C'est le cas en particulier pour les vols avec violence ou menaces, subis par 0,8 % des femmes et 0,9 % des hommes. En revanche, les femmes sont trois fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes (respectivement 1,3 % et 0,5 %). Les femmes subissent également plus souvent d'autres atteintes sexuelles, comme l'exhibitionnisme (2,9 % des femmes contre 1,2 % des hommes) ou les gestes déplacés (4,3 % contre 1,5 %). Elles subissent aussi un peu plus souvent que les hommes des injures (12,8 % contre 11,4 %), et tout autant qu'eux des menaces (4,8 %), sans tenir compte des menaces et des

① Taux de victimation sur deux ans (2010-2011)

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs
Vol avec violence	0,9	190 000	0,8	167 000	0,8	357 000
Autre violence physique	3,6	757 000	4,1	905 000	3,8	1 662 000
Toute violence physique	4,3	910 000	4,7	1 039 000	4,5	1 949 000
Violence sexuelle	0,5	96 000	1,3	287 000	0,9	383 000
Toute violence physique ou sexuelle	4,7	988 000	5,5	1 220 000	5,1	2 208 000
Exhibitionnisme	1,2	252 000	2,9	645 000	2,1	897 000
Gestes déplacés	1,5	321 000	4,3	964 000	3,0	1 285 000
Vol sans violence	2,0	428 000	2,8	614 000	2,4	1 042 000
Menaces	4,8	1 010 000	4,8	1 068 000	4,8	2 078 000
Injures	11,4	2 415 000	12,8	2 852 000	12,1	5 267 000

Lecture : 0,9 % des hommes, soit 190 000 personnes, ont été victimes de vol avec violence en 2010 et/ou en 2011.

Note : une personne peut avoir été victime de plusieurs actes de violence de types différents. Les effectifs et les pourcentages ne peuvent donc pas être additionnés directement.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans.

Source : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2012.

injures survenues au cours d'autres agressions.

De 2006 à 2011, la part de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles est restée globalement stable, supérieure à 5,5 %. Dans le même temps, la part de victimes de ces violences diminuait chez les hommes, passant de 5,6 % à 4,7 %, du fait, notamment, de la baisse des violences physiques. En effet, en 2006-2007, les hommes étaient plus souvent que les femmes victimes de violences physiques. Ces dernières années, les femmes sont au moins autant exposées que les hommes à toutes les formes de violence. Cette évolution s'accompagne d'un recul des actes de violence physique commis à l'extérieur du ménage, notamment envers les hommes. Pour la suite de cette étude, les résultats s'appuient sur les enquêtes annuelles de 2008 à 2012 et portent sur des événements qui se sont déroulés entre 2006 et 2011 (sources).

Les jeunes adultes et les parents de familles monoparentales plus exposés

Entre 18 et 29 ans, plus d'une personne sur dix déclare avoir été victime de violences physiques et/ou sexuelles au cours des deux années précédant l'interrogation. Les violences physiques touchent 10,0 % des hommes et 9,1 % des femmes de cette tranche d'âge (graphique 1). Le risque d'agression physique diminue avec l'âge, surtout pour les hommes. Après 30 ans, il est moins élevé pour les hommes que pour les femmes.

L'effet de l'âge joue moins pour les violences sexuelles que pour les violences physiques. Certes, les jeunes femmes y sont plus exposées : entre 18 et 29 ans, 2,1 % d'entre elles ont subi un rapport sexuel forcé ou des attouchements sexuels au cours des deux années précédant l'enquête. Après 30 ans, cette proportion évolue peu : entre 1 % et 2 % des femmes sont victimes de violences sexuelles.

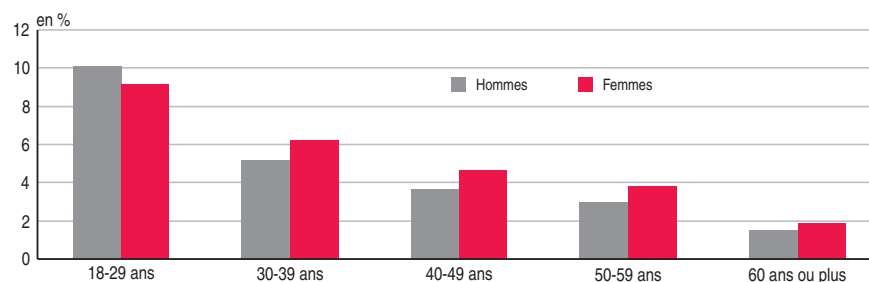
Une personne sur dix vivant dans une famille monoparentale déclare avoir été victime de violences physiques au cours des deux années précédant l'enquête (tableau 2). Le lien entre type de famille et violences sexuelles est également prononcé : 3,0 % des mères de familles monoparentales ont subi un rapport sexuel forcé ou des attouchements sexuels au

cours des deux années précédant l'enquête, contre 1,2 % des femmes vivant en couple avec enfants. Toutefois, dans certains cas, les violences conjugales peuvent être à l'origine de la séparation. Par ailleurs, la monoparentalité comme le fait de subir des violences vont parfois de pair avec des conditions de vie difficiles et génératrices de violence (logements surpeuplés ou occupés temporairement, emplois précaires).

La taille de l'unité urbaine et le type d'habitat au voisinage du logement influent également sur les risques d'être confronté aux violences. Ainsi, les personnes vivant en zone rurale ou dans des quartiers pavillonnaires déclarent moins d'agressions, pour les hommes comme pour les femmes. Dans les zones urbaines sensibles (ZUS) les habitants sont plus exposés : 8,6 % des femmes vivant en ZUS déclarent avoir été victimes

de violences physiques et/ou sexuelles, contre 5,7 % de celles qui résident hors de ces quartiers. Pour les hommes, les écarts sont moins marqués : en ZUS, 6,0 % d'entre eux ont été victimes de violences, contre 4,9 % sur le reste du territoire. Le lien entre niveau de vie et risque de subir des violences est moins prononcé. Cependant, les populations les plus aisées sont relativement préservées, tandis que les plus démunies sont davantage exposées. Ainsi, la part des victimes de violences physiques et/ou sexuelles est de 4,1 % parmi les femmes appartenant aux 25 % des ménages dont le revenu par unité de consommation est le plus élevé (quatrième quartile). Elle est deux fois plus importante (8,2 %) chez celles appartenant au 25 % des ménages les plus modestes (premier quartile). Chez les hommes, l'effet du revenu est moins marqué. La part de

① Part des victimes de violences physiques selon l'âge¹



1. Résultats moyens sur deux années pour des violences subies entre 2006 et 2011 (voir rubrique sources).

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012.

② Proportion de victimes de violences selon leurs caractéristiques et leur lieu d'habitation¹

	Violences physiques		Violences sexuelles		Violences physiques et/ou sexuelles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Personne seule	4,6	3,2	0,4	1,7	4,9	4,5
Famille monoparentale	10,1	10,2	0,4	3,0	10,3	12,0
Couple sans enfant	3,1	3,6	0,3	0,9	3,3	4,2
Couple avec au moins un enfant	4,9	5,1	0,5	1,2	5,2	5,9
Réside en zone urbaine sensible	5,2	7,4	1,0	2,1	6,0	8,6
Ne réside pas en zone urbaine sensible	4,6	4,8	0,4	1,4	4,9	5,7
Commune rurale	2,8	3,6	0,5	1,1	3,2	4,4
Agglomération de moins de 20 000 habitants	4,1	4,3	0,4	1,0	4,3	5,0
Agglomération de 20 000 à 99 999 habitants	4,9	5,0	0,6	1,6	5,3	6,1
Agglomération de 100 000 à 2 000 000 habitants	6,1	5,5	0,4	1,9	6,4	6,8
Agglomération de Paris	5,2	6,6	0,4	1,5	5,6	7,3
1 ^{er} quartile de revenu par unité de consommation	5,5	6,9	0,8	2,2	6,2	8,2
2 ^e quartile de revenu par unité de consommation	4,5	4,8	0,6	1,6	5,0	5,9
3 ^e quartile de revenu par unité de consommation	4,6	4,6	0,3	1,0	4,8	5,3
4 ^e quartile de revenu par unité de consommation	3,9	3,5	0,2	0,9	4,0	4,1
Ensemble	4,6	5,0	0,4	1,4	4,9	5,9

1. Résultats moyens sur deux années pour des violences subies entre 2006 et 2011 (voir rubrique sources).

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012.

victimes de violences physiques et/ou sexuelles est de 4,0 % pour les plus aisés et de 6,2 % pour les plus modestes.

Les femmes plus souvent agressées par un proche, les hommes par un inconnu

Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche, tandis que les hommes le sont plus souvent d'une personne inconnue (tableau 3). Ainsi, plus de la moitié des hommes victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des deux années précédant l'enquête ne connaissaient pas leur(s) agresseur(s). Quand celui-ci est connu, il s'agit soit du conjoint ou de l'ex-conjoint (13 % des hommes victimes), d'un autre membre de la famille (11 %), d'une personne connue personnellement (13 %), comme par exemple un ami ou un collègue, ou simplement connue de vue (12 %).

A contrario, les trois quarts des femmes victimes de telles violences connaissaient leur agresseur. Pour les deux tiers d'entre elles, il s'agit d'un proche ou d'une personne connue personnellement. Parmi celles qui ont subi des violences physiques, 31 % ont été victimes de leur conjoint ou d'un ex-conjoint, 22 % d'un autre membre de leur famille, et 10 % d'une autre personne connue personnellement. Quand il s'agit de violences sexuelles l'agresseur est plus souvent leur conjoint ou leur ex-conjoint (35 %), ou une personne connue personnellement (21 %), mais plus rarement un autre membre de leur famille (11 %). Les agressions sexuelles sont moins souvent commises par une personne inconnue que les agressions physiques.

Les violences conjugales à l'encontre des femmes touchent tous les milieux sociaux

Plus de 400 000 femmes ont été victimes de violences conjugales (définitions) au cours des deux années précédant l'interrogation, soit 1,8 % des femmes âgées de 18 à 75 ans. Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, quel que soit le lieu de résidence. Toutefois, les diplômées du supérieur sont relativement moins exposées aux violences conjugales (1,4 %), alors qu'elles subissent autant les autres types de violences. Les femmes dont le niveau de vie est plus élevé sont également moins souvent confrontées à la violence de leur conjoint. Pour un tiers des femmes victimes de violences conjugales, le conjoint était sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. Les violences commises sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue sont plus fréquentes au sein des ménages les plus modestes.

Les violences conjugales rarement suivies de plaintes

Pour plus de la moitié des femmes qui en ont été victimes, les violences conjugales ont perturbé leur vie quotidienne et leur vie professionnelle. Pour 16 % d'entre elles, un médecin a délivré un certificat d'incapacité totale de travail. Pourtant, la plupart de ces violences ne sont pas suivies de plaintes : 28 % des victimes se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie, 16 % d'entre elles ont porté plainte et 12 % ont enregistré une main courante ou n'ont fait aucune déclaration (graphique 2). Les

recours sont plus rares encore quand l'agression commise par le conjoint est un rapport sexuel ou des attouchements forcés : 17 % des femmes victimes se sont alors rendues à la police ou à la gendarmerie et 8 % seulement ont déposé une plainte.

Le taux de plainte est plus élevé et le dépôt d'une main courante est plus fréquent quand le couple s'est séparé entre le moment des faits et le moment de l'enquête. Le recours à la loi est également plus fréquent quand, au moment des faits, l'agresseur est l'ex-conjoint et non le conjoint. En effet, un peu plus de la moitié des femmes agressées par leur ex-conjoint se sont rendues à la police ou à la gendarmerie et un tiers d'entre elles ont porté plainte (graphique 3). Plus l'agresseur est proche de la victime, moins les faits sont suivis de plainte.

La raison la plus souvent évoquée par les femmes qui n'ont pas eu recours à la police ou à la gendarmerie après des violences conjugales est le désir de trouver une autre solution. Beaucoup d'entre elles considéraient également que cela n'aurait servi à rien. Enfin, une part importante des victimes ne se sont pas déplacées pour éviter des épreuves supplémentaires, comme un témoignage ou une confrontation. Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales qui se sont déplacées à la police ou la gendarmerie ont également parlé de ces actes à des amis ou à des proches. Une grande partie d'entre elles ont appelé un numéro vert, se sont adressées à des services sociaux ou des associations d'aide aux victimes

3 Répartition des victimes de violences selon l'auteur des actes de violences¹

Violences commises par :	Violences physiques		Violences sexuelles		Violences physiques et/ou sexuelles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Un conjoint ou ex-conjoint	13	31	13	35	13	31
Un membre de la famille	11	22	13	11	11	21
Une personne connue (ami, collègue, etc.)	12	10	26	21	13	13
Une personne connue de vue	12	8	11	16	12	11
Une personne inconnue	53	29	21	15	51	28
Auteur non déclaré (refus ou ne sait pas)	4	6	16	6	5	7

1. Résultats moyens sur deux années pour des violences subies entre 2006 et 2011 (voir rubrique sources).

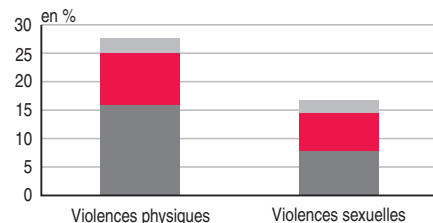
Note : la somme peut être supérieure à 100 % car une personne a pu être victime de violences de la part de plusieurs auteurs différents.

Champ : personnes de 18 à 75 ans victimes de violences physiques ou sexuelles.

Lecture : 35 % des femmes victimes de violences sexuelles ont déclaré que l'auteur de ces violences était leur conjoint ou leur ex-conjoint.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012.

2 Suite donnée par les femmes victimes de leur conjoint¹



Victimes qui se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie, dont :

■ dépôt d'une plainte ■ main courante ■ aucune déclaration

1. Résultats moyens sur deux années pour des violences subies entre 2006 et 2011 (voir rubrique sources).

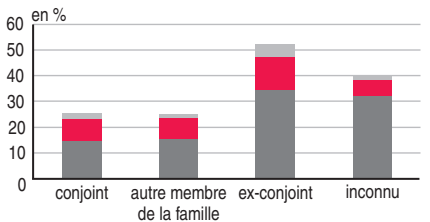
Champ : femmes de 18 à 75 ans victimes de leur conjoint.

Lecture : parmi les femmes victimes de violences physiques commises par leur conjoint, 28 % se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie, dont 16 % ont déposé une plainte, 9 % une main courante et 3 % n'y ont fait aucune déclaration.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012.

ou encore ont consulté un psychologue ou un psychiatre. Ces recours sont beaucoup plus rares chez les femmes qui ne se sont pas déplacées à la police ou à la gendarmerie. Dans l'ensemble, plus d'une femme sur cinq victime de violences conjugales ne s'en est confiée à personne, pas même à des amis ou à des proches. Quand la violence commise par le conjoint ou l'ex-conjoint était de nature sexuelle, plus d'une femme sur trois n'en a parlé à personne.

③ Suite donnée par les femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles selon l'auteur¹



1. Résultats moyens sur deux années pour des violences subies entre 2006 et 2011 (voir rubrique sources).
Champ : femmes de 18 à 75 ans victimes de violences.
Lecture : parmi les femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint, 25 % se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie, dont 15 % ont déposé une plainte, 8 % une main courante et 2 % n'y ont fait aucune déclaration.
Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012

Sources

L'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), partagent la maîtrise d'ouvrage des enquêtes annuelles de victimation Cadre de vie et sécurité. Il s'agit d'une enquête en population générale auprès d'un échantillon de logements ordinaires de France métropolitaine. Le dispositif comporte trois questionnaires :

- le questionnaire « ménage » en face à face décrit les atteintes aux biens du ménage ;

- le questionnaire « individuel » en face à face s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus ; un répondant est tiré au sort par ménage. Il traite des atteintes subies par la personne de la part d'un auteur qui ne vit pas avec l'enquêté au moment de l'enquête (en dehors du ménage) ;

- le questionnaire « individuel auto-administré » s'adresse à la personne tirée au sort pour le questionnaire « individuel » sous condition qu'elle ait entre 18 et 75 ans. Il concerne les violences « sensibles », c'est-à-dire les violences sexuelles (en dehors du ménage) et les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage (celles perpétrées par un auteur vivant avec l'enquêté au moment de l'enquête). L'étude combine différents types d'atteintes décrites dans le questionnaire « individuel » ou dans le questionnaire « auto-administré ». C'est pourquoi le champ est restreint aux personnes de 18 à 75 ans, champ commun aux deux questionnaires.

Pour décrire les victimes selon leurs caractéristiques socio-démographiques ou selon l'auteur des atteintes subies, les observations des enquêtes de 2008 à 2012 ont été « empilées », afin de disposer d'un échantillon de 67 000 répondants sur cinq ans. Le questionnaire recense les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années civiles précédant l'enquête. Ainsi, l'étude traite des atteintes subies sur une période couvrant les années 2006 à 2011. Les indicateurs calculés reflètent une situation moyenne sur deux ans, entre 2006 et 2011.

Définitions

Les victimes de violences physiques ont répondu « oui » à l'une des questions suivantes (enquête de l'année N) :

- en dehors du ménage :
« En [N-2] ou [N-1], avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous (y compris de la part d'un ex-conjoint ou conjoint qui ne vit plus actuellement avec vous) ? »
« En [N-2] ou [N-1], avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ? »
- au sein du ménage :

« Est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ? »

Les victimes de violences sexuelles ont répondu « oui » à l'une des questions suivantes (enquête de l'année N) :

- en dehors du ménage :
« En [N-2] ou en [N-1], est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ? »
- au sein du ménage :
« En dehors [d'autres épisodes de violences], est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? »

Les victimes de violences conjugales ont subi des violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou par leur ex-conjoint. Nous considérons qu'une femme est victime de son conjoint quand l'auteur est le conjoint au moment des faits même s'il ne l'est plus au moment de l'enquête.

Les hommes sont eux aussi victimes de violences conjugales, mais leur proportion est trop réduite pour faire l'objet d'une analyse aussi détaillée que pour les femmes. Les violences d'ordre « psychologique » ne sont pas abordées dans cette étude.

Bibliographie

- « Atteintes personnelles et opinions sur la sécurité déclarées par les hommes et les femmes interrogés lors des enquêtes Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, *Synthèse et référence* n° 1, mars 2013.
- Dossier victimation, *Économie et Statistique* n° 448-449, octobre 2012.
- « Les violences faites aux femmes », L. Tournyol du Clos, T. Le Jeannic, *Insee Première* n° 1180, février 2008.
- « Des insultes aux coups : hommes et femmes inégaux face à la violence », Z. Djider, S. Vanovermeir, *Insee Première* n° 1124, mars 2007.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2013

Abonnement annuel : 84 € (France) 106 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en euros par chèque à l'ordre de l'Insee : _____ €

Date : _____ Signature _____

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :
J.-B. Champion,
A. Houllou-Garcia,
C. Pfister, V. Quénechdu

Maquette : S. Couturaud

Impression : Jouve
Code Sage IP131473
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2013

